



Département <b>LOIRE-ATLANTIQUE</b>
Canton <b>Saint-Nazaire 2</b>
Commune <b>TRIGNAC</b>
Objet : <b>Régie d'avance Enfance-Jeunesse Nomination régisseur intérimaire et modification du mandataire suppléant et des mandataires</b>

AR\_20260519\_65

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité  
**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Trignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18, L 2122-19 et R2122-8, relatifs à la délégation de fonctions et signature du Maire aux Adjoints au Maire,

Vu l'arrêté du maire n° AR\_20180910\_49 portant création d'une régie d'avance pour le service Enfance Jeunesse,

Vu l'arrêté du maire n°AR\_20240703\_42 relatif à l'avenant n°1 à l'arrêté constitutif de la régie d'avance du service Enfance-Jeunesse

Vu l'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, et ses décrets d'application n°2022-1604 et 2022-1605 du 22 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté AP\_20230310\_101 du 10 mars 2023 portant nomination de Monsieur NAGHIB Boualem régisseur titulaire, et de trois régisseurs suppléants : Mme FANIELLE Déborah et Messieurs Simon FATIN et CHEDOTAL Thibault de la régie d'avance pour le service enfance jeunesse ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18/05/2026

Considérant que suite au départ de Monsieur Simon FATIN de la collectivité, il convient de le retirer de la liste des mandataires suppléants de la régie d'avance du service Enfance jeunesse ;

Considérant que le titulaire de la régie jeunesse est absent depuis plus de deux mois, qu'il est nécessaire de nommer un régisseur intérimaire,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la régie, il est nécessaire de nommer également un régisseur mandataire suppléant et deux mandataires,

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Simon FATIN est démis de ses fonctions de régisseur mandataire suppléant de la régie Enfance Jeunesse dès ce jour ;



**Article 2 :** Mme Anne-Laure ROUILLARD, Responsable du Service nommée régisseuse intérimaire de la régie d'avance Enfance-Jeune

**Article 3 :** En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Mme Anne-Laure ROUILLARD, régisseuse intérimaire, sera remplacée par M CHEDOTAL Thibault, mandataire suppléant,

**Article 4 :** M Grégoire ROUDAUT, M Alban GABARD et Madame Déborah FANIELLE sont nommés mandataires de la régie d'avance Enfance-Jeunesse,

**Article 5 :** La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, avec une ampliation en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.

TRIGNAC, le 29/05/ 2026

Signature de l'autorité qualifiée pour nommer le régisseur, suppléant et mandataire

**Le Maire,  
Claude AUFORT**



Signature du régisseur intérimaire précédées de la formule manuscrite « vu pour acceptation »

**Le régisseur intérimaire,  
Anne-Laure ROUILLARD**

*vu pour acceptation*

Signature du mandataire suppléant précédées de la formule manuscrite « vu pour acceptation »

**Le mandataire suppléant,  
Thibault CHEDOTAL**

Signature du mandataire précédées de la formule manuscrite « vu pour acceptation »

**Le mandataire  
Grégoire ROUDAUT**

Signature du mandataire précédées de la formule manuscrite « vu pour acceptation »

**Le mandataire  
Déborah FANIELLE**